

FERMETURES ESTIVALES

- SECRETARIAT de MAIRIE du 15 juillet au 6 août 2016
- BIBLIOTHEQUE du 10 au 27 août 2016

Consulter votre site internet : www.belmont-tramonet.fr

La collecte des déchets ménagers Vente spéciale de bacs roulants

INFORMATION du SICTOM CI-JOINTE

Rappel - à compter du 1^{er} janvier 2017, les bacs poubelles non normés et sacs déposés à même le sol ne seront plus ramassés.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES



Carte d'identité (attention au délai d'obtention – minimum un mois et voire plus sur certaines périodes).

N'attendez plus pour réaliser votre demande en Mairie de votre domicile.

Passport : la commune la plus proche pour l'instruction de votre dossier est la **mairie de Pont-de-Beauvoisin (73)**. Les délais peuvent être très importants.

Uniquement sur rendez-vous
Tél 04.76.37.04.62

Recensement obligatoire de votre **enfant (fille ou garçon)**, en mairie du domicile, **dans le trimestre qui suit l'anniversaire des 16 ans**.

Inauguration des travaux de restauration de l'église

C'est avec quelques chants de la Chorale « Les Chœurs du Guiers » que la cérémonie d'inauguration a débuté le samedi 30 avril 2016 à 18 heures au sein de notre église communale « Notre Dame de l'Assomption ». Monseigneur BALLOT, Archevêque de Chambéry et les membres de la paroisse étaient présents ainsi que les représentants de l'Etat, des Collectivités Territoriales Région et Département et la Fondation du Patrimoine. Les Maîtres d'œuvre, artisans et Belmontois étaient également invités. Ce fut l'occasion pour Monsieur le Maire de remercier l'ensemble des acteurs et financeurs de cette opération débutée fin 2013 par la rénovation de la toiture et terminée à l'automne 2015 avec la restauration intérieure. Remerciements aux Chœurs du Guiers qui ont animé cette manifestation qui s'est achevée par un vin d'honneur à la salle polyvalente.



Bonne retraite à Bernard LARIGUET

Pendant plus de 15 ans, vous l'avez régulièrement croisé au détour d'un chemin ou aux abords de nos bâtiments publics. Il réalisait bon nombre de tâches et principalement celles d'entretien des voiries - espaces verts ainsi que divers travaux pour le maintien en bon état de nos équipements et bâtiments communaux. C'est pour profiter d'une retraite bien méritée qu'il a terminé sa carrière professionnelle en ce mois de mai. Nous lui souhaitons une très belle retraite comme nous souhaitons également la **bienvenue à Quentin VANET** qui le remplace depuis quelques semaines.

TRAVAUX DIVERS

• Hangar communal

Les travaux de transformation du bâtiment « ancienne grange » acquis en 2014 par la commune ont été réceptionnés fin mars 2016. L'installation des équipements dans nos nouveaux locaux techniques est en cours d'achèvement.

• Sécurisation de la traversée du village de Tramonet

Suite à une dernière réunion de présentation au groupe de travail, composé de représentants du secteur et de membres de la commission travaux, le projet concernant la 2^{ème} phase de travaux d'aménagements sécuritaires de Tramonet a été validé par le conseil municipal en ce début d'année 2016. La consultation des entreprises est en cours et le démarrage des travaux est prévu pour cet automne. Ils débiteront par l'enfouissement d'une partie du réseau électrique puis suivront les aménagements de sécurisation des voiries.

Plan Local d'Urbanisme

La première réunion publique du jeudi 10 mars 2016 fut l'occasion de vous présenter le contexte législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit l'élaboration d'un PLU : le pourquoi de la révision du document actuel POS et la procédure d'élaboration jusqu'à la validation d'un PLU (après avis des Personnes Publiques Associées, enquête publique, contrôle de légalité).

Nous vous avons annoncé une nouvelle réunion avant l'été pour la présentation du projet communal. Cependant, l'échéance est repoussée en fin d'année.

En effet, de nouvelles consultations sont nécessaires auprès des communes environnantes, avec lesquelles il convient d'établir un projet commun pour ce qui concerne le logement social et l'activité économique. Il est également nécessaire de réaliser quelques diagnostics complémentaires (eaux usées, pluviales...).

INAUGURATION DU JEU DE PISTE

Mercredi 15 juin 2016

C'est pendant leur mandat électoral de 2012 – 2014 que nos conseillers jeunes, assistés de Laëtitia GIRARD, animatrice au Club Ados et de Messieurs BARBE et PERROT-MINNOT, Conseillers Municipaux Adultes, ont créé le jeu de piste Belmontois. Présenté à l'ensemble du Conseil Municipal en décembre 2014, il a remporté un grand succès. La décision a

donc été prise de faire réaliser des panneaux informatifs utiles à l'accomplissement du parcours et permettant la découverte du lieu mystère. Malheureusement, cette étape de fabrication a pris plus de temps qu'estimé et l'installation a dû être reportée pour que le jeu soit enfin opérationnel pour cet été 2016. Les livrets vous permettant de réaliser le jeu sont disponibles aux offices du tourisme et au camping pour les vacanciers Belmontois.



OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

A l'aube de la période des vacances estivales, la gendarmerie vous informe sur les bons réflexes à adopter lorsque vous vous absentez et que vous craignez pour la sécurité de votre habitat. Vous pouvez demander la surveillance de votre bien. Pour bénéficier de cette opération, vous devez vous rendre à la gendarmerie de Pont de Beauvoisin (73) ou simplement télécharger le formulaire **sur internet – taper « opération tranquillité vacances »** ou **info flash sur votre site belmontois www.belmont-tramonet.fr** - le remplir et le déposer dans la boîte aux lettres de la brigade. Quelques précautions pour assurer la sécurité de votre habitation :

* changez vos serrures en cas de vol ou perte de clés * n'inscrivez pas vos noms et adresse sur le trousseau * ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres * ne gardez pas chez vous des sommes importantes * répertoriez vos objets de valeurs, notez vos numéros de séries...

* prenez des clichés photographiques de vos biens...

Scrap'booking à Belmont-Tramonet

La nouvelle association née au début du printemps 2015 change son jour et son horaire de rencontre. Rejoignez Patricia et Magaly tous les jeudis soir à 18 heures au local de Tramonet (ancienne école) pour un moment de détente et de création. Contact 06.63.16.18.32

Village en fête

La séance **ciné plein air du samedi 11 juin 2016** a été une réussite et les membres de l'association qui a financé cette belle manifestation remercient les plus de 200 personnes présentes, villageois et autres cinéphiles des communes environnantes.

Agenda des manifestations estivales 2016

Dimanche 31 juillet - fête de l'été organisée par l'association « Village en fête »

Samedi 27 août - concours de pétanque organisé par le Club des Aînés Ruraux

Samedi 10 septembre - Voyage « journée à Chamonix » organisé par le CCAS

Samedi 17 septembre - « journée des saveurs » organisée par « Village en fête »

DIVERSES REGLEMENTATIONS

Bruits de voisinage (arrêté du 9/01/1997)

Les travaux de bricolage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique tels que tondeuses à gazon ou tronçonneuses, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables**
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- **Les samedis**
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- **Les dimanches et jours fériés**
de 10 h à 12 h



Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts et ménagers

(circulaire NOR DEVR1115467C du 18 novembre 2011)

Extrait du résumé : **Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.** Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes... Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités. **Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets...**